



DÉCLARATION

6^e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique
Réaliser un avenir vert : le chemin vers les faibles émissions
23 juin et 5 juillet 2022 | Sessions virtuelles

Nous, parlementaires de 25 pays¹ des Amériques et des Caraïbes, nous sommes réunis virtuellement les 23 juin et 5 juillet 2022, avec l'appui de l'Assemblée de la Dominique et du Congrès de la République du Guatemala, à l'occasion de la 6^e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas, intitulée *Réaliser un avenir vert : le chemin vers les faibles émissions*.

Considérant que les émissions de gaz à effet de serre anthropiques nettes ont [augmenté depuis 2010](#) dans tous les principaux secteurs et compte tenu que les modèles de développement inéquitables et non durables augmentent l'exposition des écosystèmes et des humains aux risques climatiques, il est nécessaire d'élever l'ambition de l'action pour le climat et de renforcer les efforts pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris.

Cette rencontre a permis aux participants de mener des échanges constructifs, dont des dialogues avec du personnel parlementaire, des représentants de la société civile et d'organisations de jeunes, et des spécialistes, afin d'analyser des initiatives législatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier dans les secteurs les plus émetteurs : l'énergie, les transports, l'agriculture, la foresterie et autres utilisations des terres (AFOLU de son sigle anglais).

De plus, à la lumière du [mandat](#) adopté par les chefs d'État et de gouvernement au 9^e Sommet des Amériques visant à promouvoir la participation parlementaire comme une partie intégrante du processus des Sommets des Amériques à travers ParlAmericas, nous avons intégré les engagements des mandats [Accélérer la transition vers une énergie propre, durable, renouvelable et équitable](#) et [Notre avenir durable et vert](#) aux thèmes de la rencontre.

Tenant compte de cela et,

Reconnaissant

1. Qu'en conséquence d'une hausse des émissions de GES, en particulier due à l'utilisation intensive de combustibles fossiles pour les activités humaines, les changements climatiques, qui entraînent des risques naturels extrêmes dont la fréquence et l'intensité augmentent, ont eu des effets néfastes sur la nature et les êtres humains, touchant les communautés et les systèmes les plus vulnérables de façon disproportionnée;

¹ Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay.



2. Que, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat l'indique, malgré d'importants progrès en matière d'action climatique et un plus grand engagement de la part des pays du monde entier, les niveaux actuels d'ambition climatique ne suffiront pas à limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, objectif principal de l'Accord de Paris;
3. Qu'étant donné la gravité toujours plus grande de la crise climatique et les risques systémiques qu'elle suppose, il est nécessaire d'élaborer des politiques et des mesures globales et multisectorielles pour le climat tenant compte des éléments scientifiques et renforçant la viabilité et l'efficacité des stratégies d'adaptation et d'atténuation dans plusieurs secteurs;
4. Que d'après le [Sixième Rapport d'évaluation](#) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie requiert de profondes transitions, comme la forte réduction et le désinvestissement global des énergies fossiles; l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable telles l'énergie éolienne terrestre et extracôtère, l'énergie solaire, la bioénergie, l'énergie géothermique, l'énergie hydroélectrique ainsi que les autres sources d'énergie peu émettrices de carbone; et l'amélioration de l'efficacité et de la conservation de l'énergie;
5. Que d'après l'[Agence internationale pour les énergies renouvelables](#) (IRENA), les femmes ne représentent que 32 % de la main-d'œuvre dans le secteur des énergies renouvelables et que l'élaboration de stratégies pour une transition énergétique équitable et inclusive doit donc intégrer des approches de genre et intersectionnelles afin de favoriser la participation des femmes dans l'économie verte et de faciliter leur accès aux possibilités d'emploi dans les secteurs durables;
6. Qu'atteindre la [cible 5a des Objectifs de développement durable](#) nécessite des lois et des politiques visant à [éliminer les obstacles](#) rencontrés par les productrices et les entrepreneuses dans les systèmes agroalimentaires, comme l'accès et le contrôle des terres et des ressources naturelles, l'accès aux services financiers et aux marchés, les offres de contrats officiels avec prestations sociales, l'accès à la protection sociale et aux services de l'emploi, et les contraintes sur leur capacité à prendre des décisions stratégiques dues aux pratiques et règles discriminatoires;
7. Que selon l'[Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#), la combinaison de l'intensification des processus de production agricole et du déboisement général des forêts pour répondre à une demande croissante de produits alimentaires et d'autres produits agricoles a entraîné la dégradation progressive de l'environnement et contribue à la crise climatique, ce qui rend impératif de mettre en œuvre des modèles agricoles alternatifs, sensibles au genre et intelligents face au climat pour améliorer les niveaux de sécurité alimentaire, régénérer les terres détériorées et les sols, et créer des économies durables et socialement inclusives favorisées par la promotion de l'accès des femmes à la propriété terrienne;
8. Que, comme l'indiquent les [Cinquième](#) et [Sixième Rapports d'évaluation](#) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, si des politiques d'atténuation ambitieuses et soutenues ne sont pas appliquées, les émissions de gaz à effet de serre générées par le secteur des transports pourraient augmenter plus rapidement que celles des autres secteurs en raison du lien étroit entre les émissions des transports, la croissance du PIB et l'urbanisation, ce qui rend nécessaire de mettre en œuvre des changements systémiques pour réduire la demande de services de transports traditionnels et renforcer les modèles de transports durables comme l'électromobilité et les transports publics améliorés;



9. Que les habitudes de mobilité diffèrent entre les hommes et les femmes dû à des inégalités de genre ayant un effet sur l'utilisation, l'accès et les besoins en termes de transports, liées par exemple aux tâches de garde et de soin supplémentaires que la plupart des femmes assument, ainsi qu'à des obstacles associés à une autonomie économique moindre et à des risques plus élevés d'être victimes de violences ou de crimes;
10. Qu'il existe des accords et des mécanismes régionaux et internationaux pour orienter l'action climatique et les efforts vers une réduction des gaz à effet de serre, comme l'[Accord de Paris](#), l'[Agenda 2030 pour le développement durable](#), l'[Accord d'Escazú](#), le [Cadre de Sendai](#), la [Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification](#), la [Convention sur la diversité biologique](#), le [Pacte de Glasgow pour le climat](#), ainsi que les différents [résultats de la COP26](#).
11. Qu'une bonne gouvernance climatique nécessite de créer un lien entre les acteurs étatiques et non étatiques, comme les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes, les personnes ayant un handicap, les travailleurs, les peuples autochtones, les communautés locales ainsi que le secteur privé afin de déterminer ensemble des mesures pour lutter contre la crise climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le respect des droits de la personne et en tenant compte de l'équité, de l'égalité des genres, de l'éradication de la pauvreté et des effets différenciés des changements climatiques sur certaines populations;
12. Qu'étant donné que, historiquement, la plupart des émissions de gaz à effet de serre ont été produites dans des pays développés et que, par conséquent, les pays contribuant le moins aux changements climatiques sont touchés par ses effets de façon disproportionnée, il est nécessaire de respecter et de reconnaître les principes de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives;

Nous nous engageons à :

1. Promouvoir l'adoption de politiques favorisant une transition juste vers des systèmes énergétiques peu émetteurs à travers des mesures visant à renforcer la production d'énergie propre, à promouvoir l'efficacité énergétique, à stimuler les efforts pour éliminer progressivement l'utilisation intensive de l'énergie au charbon et les subventions inefficaces d'énergies fossiles, à réorienter les investissements avec des approches inclusives assurant la prestation de services d'énergie propre aux populations vulnérables ayant historiquement subi des déficiences des réseaux électriques, conformément au [Pacte de Glasgow pour le climat](#);
2. Augmenter et faciliter la représentation des femmes dans des emplois décents et de qualité dans le secteur des énergies renouvelables grâce à des mesures comme le renforcement des modèles de congé parental, l'amélioration de l'accès des femmes aux systèmes de transport public, la promotion de l'éducation des femmes et des filles dans les STIM et dans les programmes de renforcement des capacités tels que les bourses, entre autres;
3. Élaborer des initiatives législatives comprenant des incitations fiscales pour promouvoir l'utilisation de véhicules légers, moyens et lourds à émission zéro en garantissant leurs prix abordables ainsi que soutenir et contrôler les investissements nécessaires dans les infrastructures de chargement et de décarbonisation pour la production d'électricité, en s'assurant que la législation et les politiques publiques liées soient conçues de façon équitable avec des groupes traditionnellement marginalisés et qu'elles n'exacerbent pas les inégalités existantes;



4. Promouvoir des débats sur le budget pour prévoir des investissements dans les transports publics durables et les [modes de transport actifs](#) comprenant les infrastructures nécessaires afin de garantir que la population ait accès à une mobilité sûre, fiable, abordable, connectée et accessible dont la conception tient véritablement et systématiquement compte de considérations de genre pour répondre aux besoins différenciés des femmes, des enfants, des personnes ayant un handicap et des personnes âgées;
5. Promouvoir l'intégration d'approches de genre et intersectionnelles dans la budgétisation ainsi que le financement de l'action climatique et de la transition énergétique de sorte à répondre aux principes d'équité et de durabilité tout en tenant compte des particularités liées à l'utilisation et à la demande en énergie, aux moyens de transports et à la technologie, ainsi qu'aux modèles de consommation;
6. Appliquer des mesures pour réduire l'empreinte environnementale de nos parlements en prenant pour référence le [Guide sur les parlements écoresponsables](#) de ParlAmericas, qui comporte des mesures comme la création d'un inventaire des émissions parlementaires, la diminution des déchets produits par le parlement, la réduction de la consommation d'énergie et d'eau et la promotion de moyens de transport plus durables, entre autres;
7. Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de la [déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres](#) dont les engagements établissent la nécessité de protéger les forêts et d'accélérer leur régénération, de repenser les politiques et les programmes agricoles pour encourager des modèles agricoles durables réduisant les émissions de carbone et de méthane, de promouvoir la sécurité alimentaire, de renforcer la résilience et d'améliorer la vie rurale et l'agriculture familiale dans le respect des droits et des connaissances traditionnelles des peuples autochtones, des paysans et des communautés locales, conformément à la législation nationale et aux autres instruments internationaux;
8. Défendre l'intégration transversale d'approches de genre dans l'élaboration, l'étude et la mise en œuvre des politiques, des lois et des programmes sur l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, particulièrement en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, afin de garantir l'accès égal des femmes aux technologies agricoles, à l'assistance technique, aux ressources productives, à la sécurité de possession et de contrôle des terres et aux services de base, conformément aux [accords](#) convenus dans le cadre de la 66^e session de la Commission de la condition de la femme;
9. Promouvoir des espaces pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes et filles, leur permettant de participer de façon substantielle à la prise de décision en matière de réponse aux effets des changements climatiques et de protection de l'environnement.

Adoptée le 5 juillet 2022